



Fiche de données de sécurité (FDS)

Date d'émission : 01-avr.-2021

Date de révision : 01-avr.-2021

Version 1

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit **MCPA 2 EH Ester 600**

Autres moyens d'identification

FDS # ADAMA-304

Numéro(s) d'enregistrement 31669 (Loi sur les produits antiparasitaires)
N° ID/ONU UN3082

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Herbicide.

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Titulaire

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300-191 Lombard Avenue
Winnipeg, Manitoba R3B 0X1
1-855-264-6262

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Pour le feu, le déversement et / ou le contact de fuite INFOTRAC:1-800-535-5053 (Amérique du Nord) 1-352-323-3500 (International) Pour les urgences médicales et les questions de santé / sécurité, contactez ProPharma Group: 1-877-250-9291

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit chimique est un produit homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA) du Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes des lieux de travail des produits chimiques non homologué par la LPA. Veuillez consulter la section 15 pour plus de renseignements. Ce produit a été classé selon le *Règlement sur les produits dangereux* du Canada (SIMDUT 2015).

Aspect Liquide blanc cassé

État physique Liquide

Odeur Caractéristique

Classification

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 4
Toxicité aiguë - inhalation	Catégorie 4
Toxicité aiguë - cutanée	Catégorie 5

Pictogramme(s) de danger



Mot(s) indicateur(s)

AVERTISSEMENT

Mention(s) de danger

Nocif en cas d'ingestion
Nocif par inhalation
Peut-être nocif au contact de la peau

Conseils de prudence - Prévention

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Utiliser seulement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Rincer la bouche

NE PAS faire vomir

EN CAS D'INCENDIE: Utiliser de l'eau pulvérisée, de la poudre chimique sèche, CO₂, ou mousse antialcool

Conseils de prudence - Entreposage

Stocker dans un endroit bien ventilé

Tenir au frais

Garder sous clef

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/réceptacle dans une usine d'élimination des déchets approuvée

Autres dangers

Très toxique pour la vie aquatique

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids
MCPA, ester 2-éthylhexylique	29450-45-1	89-94
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	1-3

Si Nom chimique / CAS est "propriétaire" et / ou Poids-% est répertorié comme un éventail, l'identité chimique spécifique et / ou le pourcentage de composition a été retenu comme un secret commercial

Les ingrédients non identifiés avec précision sont exclusifs ou non dangereux. Les valeurs ne sont pas des spécifications du produit.

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins**Conseils généraux**

En cas d'accident ou de malaise, obtenir immédiatement une consultation médicale (montrer le mode d'emploi ou la fiche signalétique, si possible). Secouriste : Prêter attention à l'autoprotection.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

Inhalation

Si les symptômes apparaissent, retirer la source de contamination ou déplacer la victime à l'air frais.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

Protection individuelle pour le secouriste Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes Nocif par inhalation. Nocif en cas d'ingestion. Des concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes de surexposition au MCPA peuvent inclure des troubles de l'élocution, des contractions musculaires, des secousses et des spasmes, une bave, une hypotension et une perte de conscience.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes au médecin Ce produit contient un distillat de pétrole. NE PAS FAIRE VOMIR. Les vomissements peuvent provoquer une pneumonie par aspiration. Pas d'antidote spécifique. Traiter symptomatiquement.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat. Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse antialcool.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Peut propager le feu.

Dangers spécifiques du produit

Matière combustible.

Produits de combustion dangereux Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Chlorure d'hydrogène. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Rester en amont du vent. Se tenir à l'écart des zones basses où des gaz (vapeurs) peuvent s'accumuler. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté. Éliminer les sources d'inflammation. Si possible, contenir les eaux d'incendie. Sinon, elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement.

Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Éviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome et combattre l'incendie à distance.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Pour les intervenants d'urgence Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus. Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.
Méthodes de nettoyage	Ramasser mécaniquement et mettre dans des contenants appropriés pour élimination. Pour l'élimination des déchets, voir section 13 de la FDS.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Conseils sur la manutention sécuritaire	Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Éviter de respirer les vapeurs ou la brume. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou les aliments pour animaux par le stockage, l'élimination ou le nettoyage de l'équipement. Ouvrez et manipulez le récipient avec soin. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer.
--	---

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage	Peut être conservé à une température, mais protéger contre le gel. Conserver dans le récipient d'origine, bien fermé, dans un endroit frais, sec, et bien aéré sans drain au sol. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement. N'utilisez pas de contenants d'aliments ou de boissons pour le mélange ou l'entreposage. Ne pas expédier ni entreposer le produit près de la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale, ni près des semences ou des engrais. Réduire les sources d'inflammation telles que l'accumulation d'électricité statique, la chaleur, les étincelles ou les flammes au minimum.
Matières incompatibles	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Directives relatives à l'exposition**

Si des limites d'exposition existent, elles sont indiquées ci-dessous. Si aucune limite d'exposition n'est affichée, alors, aucune valeur n'est applicable.

Consulter les autorités locales quant aux limites d'exposition recommandées.

LES RECOMMANDATIONS DE CETTE SECTION S'ADRESSENT AUX EMPLOYÉS DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION ET DU CONDITIONNEMENT. POUR LES ÉQUIPEMENTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION PERSONNELLE ADAPTÉS, LES APPLICATEURS ET LES MANUTENTIONNAIRES DOIVENT LIRE L'ÉTIQUETTE.

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie	Veillez-vous référer à l'étiquette du produit. À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Utilisez des enceintes de procédé, une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air en dessous des limites recommandées ou réglementaires.
-----------------------------	--

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Utilisez des lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial en cas de contact.
Protection de la peau et du corps	Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Butyle caoutchouc. Polyéthylène

chloré. Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Chemise à manches longues, pantalon long, chaussettes et chaussures suggérés comme vêtements de travail minimum. Une combinaison ou un tablier résistant aux produits chimiques doit également être porté lors du versement ouvert à partir de contenants de plus de 5 litres. Utilisez d'autres équipements adaptés à des situations spécifiques.

Protection respiratoire

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Porter un NIOSH / MSHA approuvé approprié si la ventilation est insuffisante.

Considérations générales sur l'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Retirez rapidement tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Laver ou jeter les vêtements contaminés. Jeter les articles en cuir contaminés. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Jeter les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été trempés ou fortement contaminés par le concentré de ce produit. Ne les réutilisez pas. Suivez les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'EPI. S'il n'y a pas de telles instructions pour les produits lavables, utilisez un détergent et de l'eau chaude. Conservez et lavez l'EPI séparément des autres vêtements.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide	Odeur	Phénolique
Aspect	Liquide clair et ambré	Seuil de perception de l'odeur	Non déterminé
<u>Propriété</u>		<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH		4.3 (1% solution)	
Point de fusion / point de congélation		< -25°C	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition		Se décompose avant l'ébullition	
Point d'éclair		> 100°C	Coupe fermée Pensky-Martens
Taux d'évaporation		NA	
Inflammabilité (solide, gaz)		Liquide - N'est pas applicable	
Limites d'inflammabilité dans l'air			
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité		NA	
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité		NA	
Pression de vapeur		5.7 x 10 ⁻³ mm Hg @25°C	
Densité de vapeur		NA	
Densité relative		1,064 g/mL	(eau = 1)
Solubilité dans l'eau		Le produit est émulsionnable dans l'eau	
Solubilité dans d'autres solvants		NA	
Coefficient de répartition		Voir section 12 pour plus d'informations	
Température d'auto-inflammation		NA	
Température de décomposition		> 220°C	
Viscosité cinématique		58.4 cP @20C	
Viscosité dynamique		Non déterminé	
Propriétés explosives		Pas un explosif	
Propriétés comburantes		Non oxydant	

Autres renseignements

NA NA

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

Risques de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement. Polymérisation ne se produira pas.

Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles. Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

Matières incompatibles

Évitez tout contact avec des matières oxydantes, des acides forts et des bases fortes.

Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Chlorure d'hydrogène. Oxydes d'azote Oxydes de carbone. Des gaz toxiques sont libérés durant la décomposition.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES**Informations sur les voies d'exposition probables****Renseignements sur le produit**

Contact avec les yeux	Éviter le contact avec les yeux. Peut provoquer une irritation des yeux. Provoque des rougeurs et des déchirures.
Contact avec la peau	Éviter le contact avec la peau. Peut-être nocif s'il est absorbé par la peau. Peut causer une irritation de la peau.
Inhalation	Nocif par inhalation. Les vapeurs peuvent causer de la toux, des brûlures, des maux de tête, des étourdissements, une irritation des voies respiratoires et des symptômes semblables à ceux de l'ingestion.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion. Peut causer des étourdissements, une perte temporaire de la coordination musculaire, des nausées, des vomissements, des douleurs abdominales, une diminution de la pression artérielle, de la fatigue, une faiblesse musculaire, des spasmes musculaires

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL ₅₀ par voie orale	DL ₅₀ par voie cutanée	CL ₅₀ par inhalation
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	>5000 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Lapin)	>5000 mg/m ³ (Rat) 4 h
MCPA, ester 2-éthylhexylique	1793 mg/kg (Rat)	>2,000 mg/kg (Lapin)	> 4.5 mg/m ³ (Rat) 4 h

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Cancérogénicité Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) classe l'exposition aux herbicides chlorophénoxy comme étant possiblement cancérogène pour les humains (groupe 2B), la catégorie des preuves limitées de cancérogénicité chez l'humain. Le MCPA n'était pas cancérogène pour les rats et les souris dans les études d'alimentation au cours de la vie. Les produits similaires au composant hydrocarbure ne sont pas considérés comme mutagènes et sont peu susceptibles de provoquer

des tumeurs.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
MCPA		Groupe 2B		

Légende**ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)**

A3 - cancérigène chez l'animal

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2B - Cancérigène possible pour l'homme

NTP (programme national de toxicologie)

Raisonnement prévu - raisonnement prévu comme un cancérigène pour l'homme

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

Mesures numériques de la toxicité**CL₅₀ d'inhalation aiguë (Rat)** : >2,64 mg/m³ (Rat)**Irritation de l'œil** : Légèrement irritant pour les yeux (Lapin)**DL₅₀ orale aiguë (Rat)** : 1046 mg/kg (Rat)**Irritation cutanée** : Légèrement irritant pour la peau (Lapin)**DL₅₀ cutanée aiguë (Lapin)** : >2,000 mg/kg (Rat)**Sensibilisation cutanée** : Pas un sensibilisant cutané**12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Renseignements sur les composants

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
MCPA, ester 2-éthylhexylique	72 h CE ₅₀ : <i>Raphidocelis subcapitata</i> (algues vertes) 0.46 mg/L 92 h CE ₅₀ : <i>Raphidocelis subcapitata</i> 0.43 mg/L	96 h CL ₅₀ : <i>Lepomis macrochirus</i> (crapet arlequin) 3,2 – 4,6 mg/L s'écouler à travers 96 h CL ₅₀ : <i>Lepomis macrochirus</i> 0,55 mg/L statique 96 h CL ₅₀ : <i>Oncorhynchus mykiss</i> (Truite arc-en-ciel) 3,2 mg/L s'écouler à travers	48 h CE ₅₀ : <i>Daphnia magna</i> (puce d'eau) 0,29 mg/L
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	72 h CE ₅₀ : <i>Skeletonema costatum</i> (Diatomée centrique) 2,5 mg/L	96 h CL ₅₀ : <i>Pimephales promelas</i> (tête-de-boule) 41 mg/L 96 h CL ₅₀ : <i>Pimephales promelas</i> 19 mg/L LC50 statique 96 h CL ₅₀ : <i>Pimephales promelas</i> 45 mg/L s'écouler à travers 96 h CL ₅₀ : <i>Lepomis macrochirus</i> 1740 mg/L statique 96 h CL ₅₀ : <i>Oncorhynchus mykiss</i> 2,34 mg/L	48 h CE ₅₀ : <i>Daphnia magna</i> 0,95 mg/L

Persistance/Dégradabilité

Le MCPA 2-EH ester s'hydrolyse rapidement en acide parent-MCPA. Le MCPA est dégradé par voie microbienne avec une demi-vie typique (ester et acide) de 5 à 20 jours. Persistant dans les environnements anaérobies.

Bioaccumulation

Il n'existe aucune donnée pour ce produit.

Mobilité

Potentiel de mobilité modéré à élevé, mais rapidement dégradé.

Autres effets nocifs

Aucun autre effet environnemental négatif (par exemple, appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de création d'ozone photochimique, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes de traitement des déchets****Élimination des déchets**

Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou les aliments pour animaux lors du

stockage ou de l'élimination. Pour obtenir des informations sur l'élimination des produits inutilisés et indésirables, contactez le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. Contacter le fabricant et l'agence de réglementation provinciale en cas de déversement et pour le nettoyage des déversements.

Emballages contaminés

Ne réutilisez pas ce contenant à quelque fin que ce soit. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé dans un site de collecte de contenants. Contactez votre distributeur / revendeur local ou la municipalité pour connaître l'emplacement du site de collecte le plus proche. S'il n'y a pas de site de collecte de contenants dans votre région, jetez le contenant conformément aux exigences provinciales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Remarque

La (les) classe(s) de transport décrites ici sont de nature informationnelle seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la fiche de données de sécurité. Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, le volume du conteneur et la taille de l'emballage. Le transport des matériaux et des activités connexes sont soumis à toutes les lois, les règles et les exigences des réglementations régionales et / ou pays. S'il vous plaît voir le document d'expédition actuelle plus pour des renseignements à jour d'expédition, y compris les exemptions et les circonstances spéciales.

DOT

Numéro ONU	UN3082
Nom officiel d'expédition	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (MCPA 2-EHE : Ester 2-éthylhexylique de l'acide 2-méthyl-4-chlorophénoxyacétique)
Classe(s) de dangers relative(s) au transport	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oui <119 Gal (450 Litres) : Non réglementé lors d'un transport terrestre par véhicule à moteur ou wagon dans des conteneurs autres que des vrac. ≥119 Gal (450 litres) : RÉGULÉE Reportez-vous à 49 CFR §171.4, 172.101 Annexe A et 173.132 (b) (3)

IATA

Numéro ONU	UN3082
Nom officiel d'expédition	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (MCPA 2-EHE : Ester 2-éthylhexylique de l'acide 2-méthyl-4-chlorophénoxyacétique)
Classe(s) de dangers relative(s) au transport	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oui

IMDG

Numéro ONU	UN3082
Nom officiel d'expédition	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (MCPA 2-EHE : Ester 2-éthylhexylique de l'acide 2-méthyl-4-chlorophénoxyacétique)
Classe(s) de dangers relative(s) au transport	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oui

TMD

Numéro ONU	UN3082
Nom officiel d'expédition	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (MCPA 2-EHE : Ester 2-éthylhexylique de l'acide 2-méthyl-4-chlorophénoxyacétique)
Classe(s) de dangers relative(s) au transport	9

Groupe d'emballage
Polluant marin

III
Oui
Section 1.45.1 des Régulations TMD prévoit une exemption de la documentation et des marques de sécurité uniquement pour ce produit et seulement lorsqu'il est transporté par un véhicule routier ou ferroviaire.

Polluants marins portant la référence UN 3077 et 3082 dans un emballage individuel ou combiné contenant une quantité nette par emballage individuel ou intérieur de 5 litres maximum de liquide ou présentant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kilogrammes maximum de solides, pouvant être transportés comme matières non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, IATA clause spéciale A197, et du code ADR/RID clause spéciale 375.

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA	LIS / LES	EINECS / ELINCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	X	X	X		X	Présent	X	X
MCPA, ester 2-éthylhexylique	X		X			X		

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

Ce produit contient de/s produit/s chimique/s qui sont exempts de la LIS en vertu de la LCPE. Il est considéré comme un pesticide faisant l'objet de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA).

Règlements fédéraux aux États-Unis**CERCLA**

Ce matériau, tel que fourni, ne contient pas de substances réglementées comme une substance dangereuse en vertu de Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355).

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372.

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (*Clean Water Act*) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

Règlements d'état aux États-Unis**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65 de l'État de Californie.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Ce produit ne contient pas de substances réglementées par l'État droit à la réglementation de savoir.

RÉGLEMENTATION CANADIENNE

L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire.

Informations sur les réglementations relatives aux produits dangereux :

Ce produit a été classé conformément à la *Loi sur les produits dangereux* (LPD) et aux critères de danger de la *Règlement sur les produits dangereux* (RPD), et la FDS contient toutes les informations requises par le RPD.

Renseignements sur la Loi sur les produits dangereux :

Les produits antiparasitaires, tels que définis au paragraphe 2 (1) de la *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA), sont exclus de l'application de la *Loi sur les produits dangereux* (c'est-à-dire que les produits antiparasitaires sont exemptés de l'étiquetage du fournisseur et les exigences de la FDS de la *Loi* et du *Règlement sur les produits dangereux*). Ce produit a été volontairement classé selon la norme SIMDUT 2015.

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires : 31669

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Déclaration de produit

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué et réglementé par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA). Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH, et pour les étiquettes des lieux de travail des produits chimiques non homologués par la LPA. Lire l'étiquette approuvée en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, avant d'utiliser ou de manipuler ce produit antiparasitaire. L'information suivante sur les dangers doit figurer sur l'étiquette des produits antiparasitaires :

Communications sur les dangers des étiquettes LPA

AVERTISSEMENT POISON

NOCIF OU MORTEL SI INGÉRÉ

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Rincer IMMÉDIATEMENT tout concentré qui est sur la peau ou dans les yeux. Après l'utilisation, se laver les mains et toute partie de la peau exposée. Ne pas inhaler le brouillard de pulvérisation.

Différence entre la FDS et l'étiquette de la Loi sur les produits antiparasitaires

	LPA	FDS
Mot de signal	Avertissement Poison	Avertissement
Toxicité aiguë – orale	Nocif ou mortel si ingéré	Nocif en cas d'ingestion
Toxicité aiguë – inhalation	Ne pas inhaler le brouillard de pulvérisation	Nocif par inhalation
Toxicité aiguë – cutanée	Éviter contact avec la peau et les vêtements	Peut-être nocif au contact de la peau
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	Éviter contact avec les yeux	Provoque une irritation cutanée
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Éviter contact avec la peau et les vêtements	Provoque une sévère irritation des yeux

16. AUTRES INFORMATIONS

<u>NFPA</u>	Risques pour la santé 2	Inflammabilité 1	Instabilité 0	Dangers particuliers Non déterminé
<u>HMIS</u>	Risques pour la santé Non déterminé	Inflammabilité Non déterminé	Dangers physiques Non déterminé	Protection individuelle Voir la section 8

HMIS/NFPA INDICE DE RISQUES

0 - Minimal	1 - Léger	2 - Modéré	3 - Sérieux	4 - Sévère
-------------	-----------	------------	-------------	------------

SGH INDICE DE RISQUES

Catégorie 1 - le plus sévère
Catégorie 5 - le moins sévère

Date d'émission : 01-avr.-2021
Date de révision : 01-avr.-2021
Note de révision: Nouveau format SGH

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche de données de sécurité